CHAPITRE 3

Raisons pour lesquelles le projet a été retenu eu égard aux effets sur l'environnement et sur la santé humaine

Exposé des principales solutions de substitution

SOMMAIRE

PAGE

1. RAISONS A L'ORIGINE DU PROJET 311
1.1. CONTEXTE INTERNE 311
1.2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE 313
1.2.1. CONTEXTE GENERAL 313
1.2.2. CONTEXTE DE LA PRESENTE DEMANDE D'AUTORISATION 318
1.3. CHOIX DU SITE 319
1.3.1. CRITERE GEOLOGIQUE 319
1.3.2. CRITERE FONCIER 319
1.3.3. CRITERE REGLEMENTAIRE 319
1.4. CHOIX DE LA REMISE EN ETAT 319
2. PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOLUTIONS CHOISIES 320
2.1. PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES 320
2.2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION 327

RAISONS POUR LESQUELLES LE PROJET A ETE RETENU

1. RAISONS A L'ORIGINE DU PROJET

1.1. CONTEXTE INTERNE

Les sociétés S.A.R.L. ÉTABLISSEMENTS MOREAU ET S.A.R.L. GABILLON ont choisi d'exploiter ensemble une carrière de calcaire qui répondra à leurs besoins communs et respectifs.

Ce choix permettra également aux sociétés de faire face à l'investissement conséquent que requièrent l'ouverture et l'exploitation d'une carrière de calcaire.

La société MOREAU, pétitionnaire de la présente demande, est implantée à BOURGUEIL, dans l'Indre et Loire. Outre l'activité de transport, elle est une entreprise spécialisée dans les travaux de terrassement et d'assainissement et assure la commercialisation de divers matériaux (ardoise, granulats, pouzzolane…). Depuis 2015, elle a ajouté à ses activités historiques celle d'exploitant de carrière en achetant une exploitation de sables de terrasse à BOURGEUIL.

Afin de répondre au mieux aux marchés et afin de compléter son offre, la société souhaite joindre l'exploitation de calcaire à son panel d'activités.

La société GABILLON, future co-exploitante, implantée à INGRANDES, exerce une activité de travaux de terrassement publics et privés qui ne cesse de s'accroître notamment avec l'ajout d'une activité d'enrobage à chaud. Elle connaît des besoins croissants en granulats de qualité, granulats dont l'origine est parfois éloignée de la zone d'intervention de la société, ce qui engendre des coûts de transport non négligeables, rendant parfois la société moins concurrentielle.

LE PROJET

Les sociétés S.A.R.L. GABILLON ET S.A.R.L. ÉTABLISSEMENTS MOREAU ont recherché un gisement susceptible de répondre à leurs attentes. La première étape a été de déterminer l'emplacement du futur site d'exploitation dans le secteur proche d'Ingrandes.

L'un des premiers objectifs du projet présenté dans le dossier est en effet de contribuer à répondre à des besoins locaux importants et à garantir un approvisionnement durable des territoires.

Après moult sondages, les sociétés ont identifié un site dans le secteur de POULIGNY SAINT PIERRE, commune qui repose sur une plate-forme carbonatée du Jurassique comportant plusieurs qualités de calcaire.

Sur ce site était accessible, sous une faible découverte, un calcaire de la qualité attendue, présentant une épaisseur économiquement intéressante et une accessibilité aisée.

Les sondages et analyses réalisés dans le cadre de l'évaluation des caractéristiques du gisement présent sur le site ont ainsi permis de définir que la formation exploitée *(calcaire – j5e -)* permettra de fournir après traitement 6 principaux types de produits : *du 0/80, 0/31,5, 6/10, 10/14, 0/14 et de l'enrochement*.

La granulométrie et les caractéristiques physiques des matériaux en feront une ressource parfaitement adaptée pour les besoins des deux sociétés.

Ces divers critères ont abouti au présent projet d'ouverture d'une carrière de calcaire *(rubrique 2510.1 de la nomenclature des ICPE)* sur le territoire de la commune de POULIGNY SAINT PIERRE, aux lieux-dits *"Pièces des Bournais" et "Les Malgames".*

L'emprise sollicitée couvre une superficie de ***170 864 m²***, répartie sur les parcelles ZM n° 49 à 51, 53 à 56 et 81, et inclue l'emprise d'un chemin rural que la commune a choisi de déclasser.

Sur la parcelle ZM n° 49, une aire de traitement et de transit occupera une superficie de 27 000 m².

Cette aire accueillera :

- *Une unité mobile de traitement des granulats (concassage-criblage) dont la puissance totale des moteurs atteindra 333 kW. Cette activité, ressortissante de la rubrique 2515.1.b, est soumise à enregistrement.*

- *Le stockage des divers produits. Compte tenu de la superficie de 27 000 m², l'aire de transit est répertoriée en rubrique 2517.2 de la nomenclature des ICPE et est également soumise à enregistrement.*

Ce site offrira ainsi la possibilité aux sociétés S.A.R.L. GABILLON ET S.A.R.L. ÉTABLISSEMENTS MOREAU d'étendre leurs activités respectives dans un nouveau secteur économique dont leurs sociétés dépendent, à savoir la production et la fourniture de granulats, avec des matériaux qui seront valorisés au sein d'une installation adaptée et qui pourront aisément répondre à leurs besoins et aux attentes de la clientèle.

Ce projet offre de nombreux avantages :

- ❒ ***LES SOCIETES S.A.R.L. GABILLON ET S.A.R.L. ÉTABLISSEMENTS MOREAU*** *pourront répondre à une demande en granulats de qualité sur un secteur géographique plus étendu.*
- ❒ *En créant une nouvelle activité dans ce secteur,* ***c'est tout un équilibre économique qui sera créé****, directement par l'emploi des sous-traitants locaux, mais également indirectement avec la faible distance par rapport aux centres de consommations qui permet de ne pas grever le coût des matériaux par une distance de transport trop élevée.*
- ❒ *Le gisement est assez conséquent pour permettre son exploitation sur une durée de 30 ans, à une production moyenne de 100 000 t/an (avec une production maximale de 120 000 t/an), ce qui permet aux sociétés une durée d'investissement viable.*
- ❒ *Au niveau* ***environnemental****, la zone qui sera extraite est peu sensible sur le plan faunistique et floristique (cultures majoritaires).*

❒ *Les diverses études conduites lors de l'établissement de la présente demande d'autorisation ont démontré* ***l'absence de nuisances notables*** *envers le voisinage du fait de l'isolement relatif du site.*

1.2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET POLITIQUE

1.2.1. CONTEXTE GENERAL

Les granulats sont de petits morceaux de roche d'une taille inférieure à 125 mm destinés à réaliser des ouvrages de travaux publics, de génie civil et de bâtiment.

C'est, après l'eau, le produit naturel le plus consommé, avec près de 15 kg par jour en moyenne et par habitant. Les besoins en granulats correspondent en effet à une nécessité économique.

Il est à noter que :

- *1 m³ de béton, c'est 2 tonnes de granulats environ,*
- *1 logement : 100 à 300 t*
- *1 hôpital ou un lycée : 20 000 à 40 000 t*
- *1 km de voie ferrée : environ 10 000 t*
- *1 km d'autoroute : environ 30 000 t*

Si depuis 2008, les difficultés du contexte économique ont engendré une baisse significative de la production de granulats, ces derniers demeurent essentiels pour les chantiers du bâtiment *(à hauteur de 21% en 2013)* et des travaux publics *(79%)*.

- *La production nationale* a ainsi atteint *349 millions de tonnes en 2014* soit une baisse de -4,4% par rapport à 2013.

En dehors du recyclage, les granulats peuvent avoir deux origines principales: soit le concassage de roches massives, soit l'extraction de roches meubles telles les alluvions de lit majeur ou les argiles et sables à silex.

38,9% de la production de granulats provient de roches meubles et environ 61,1% sont issus de roches massives, dont 29,4% du calcaire. Les matériaux de recyclages représentent quant à eux 23,4 kt en 2014.

PRODUCTION NATIONALE

Source : UNPG

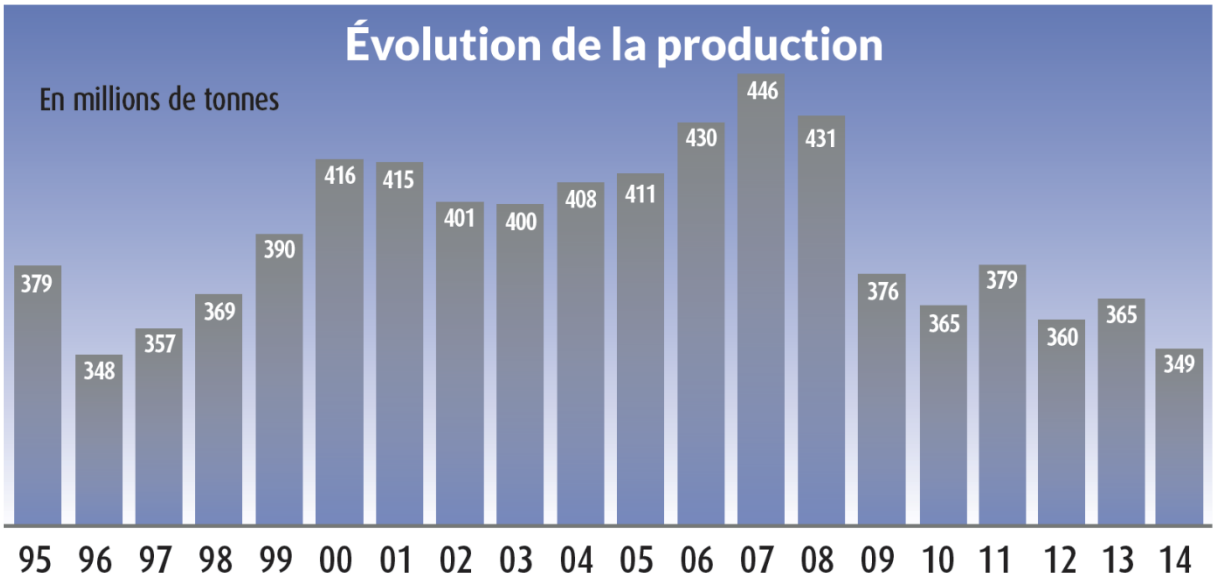

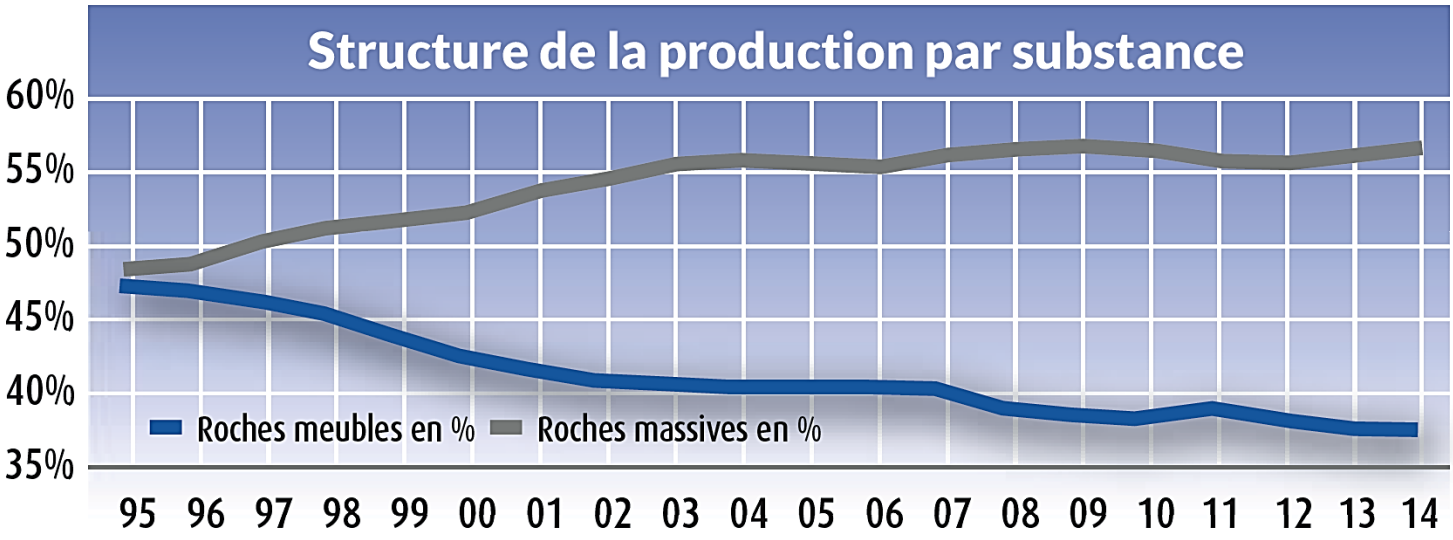

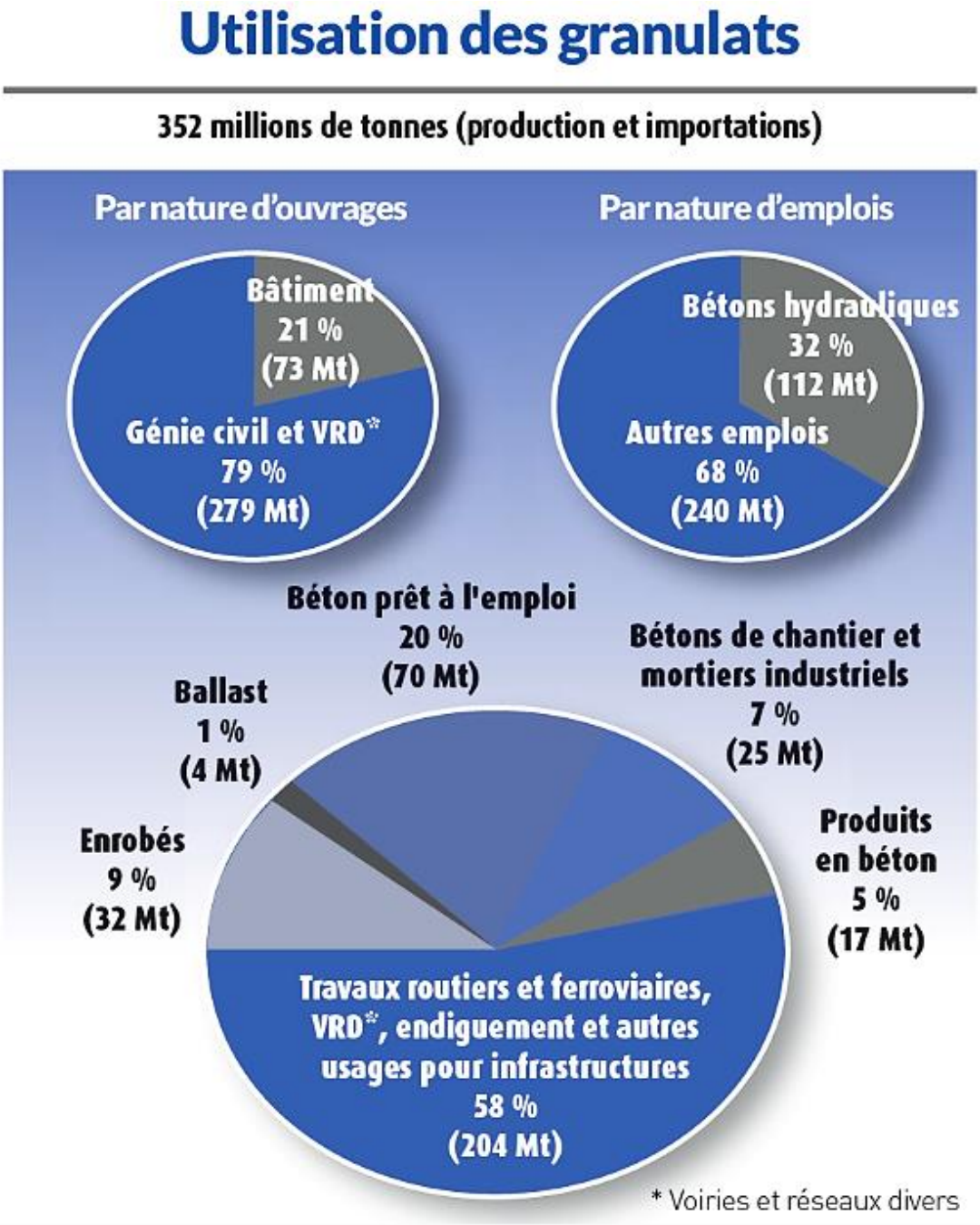

Source : UNICEM et UNPG

- *En Région CENTRE-VAL DE LOIRE*, la production de granulats a atteint un total de **12,2 millions de tonnes** de granulats en 2014 *(dont 5,1 millions de tonnes de roches meubles et 7,1 millions de tonnes de granulats issus de roches massive et du recyclage)* et marque elle aussi une baisse (-7,6%).

Source : UNICEM et UNPG

Répartition de la production régionale (12,6Mt) par type de granulats

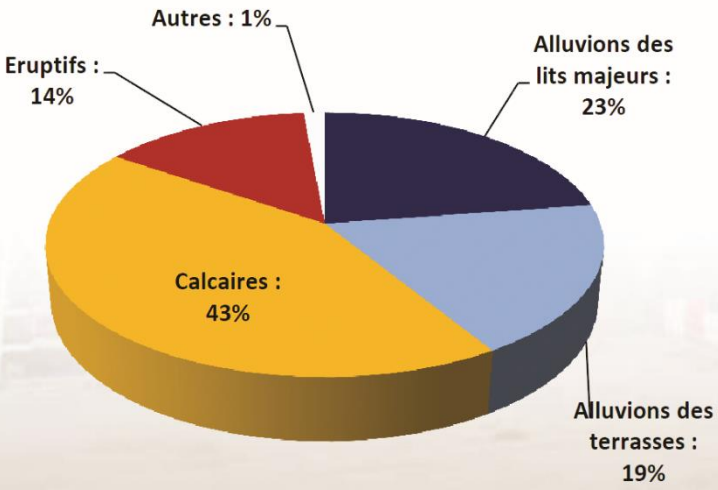

La majorité des granulats provient de roches massives

En région Centre-Val de Loire, en 2013, 57% des granulats extraits sont issus de roches massives d'origine calcaire ou éruptive et 43% proviennent de roches meubles, majoritairement d'origine alluvionnaire (alluvionnaire des lits majeurs et alluvionnaires des terrasses).

Production de granulats naturels en région Centre-Val de Loire

Répartition départementale de la production en 2013

(en millions de tonnes)	Alluvions des lits majeurs	Alluvions des terrasses	Calcaires	Eruptifs	Autres	Production Totale	%
Cher	0,43	0,36	0,54	0,47	0	**1,80**	14
Eure-et-Loir	0,18	0,41	2,49	-	-	**3,08**	24,5
Indre	0,22	0,06	0,61	1,3	-	**2,20**	17,5
Indre-et-Loire	0,49	0,34	0,25	-	0,07	**1,17**	9
Loir-et-Cher	0,47	0,25	0,91	-	0,11	**1,76**	14
Loiret	1	0,9	0,66	-	0	**2,61**	21
Total région	**2,86**	**2,34**	**5,47**	**1,77**	**0,18**	**12,64**	100

1/4 de la production de granulats dans le département de l'Eure-et-Loir

Source : DREAL CENTRE – observatoire régional des matériaux –

La région compte 212 carrières. En 2013, 12 d'entre elles (6,66 %) n'ont pas déclaré de production parce qu'elles n'ont pas fait l'objet d'extraction en raison, soit d'une autorisation d'exploiter récente, soit d'une remise en état en cours avant une cessation définitive ou une interruption d'activité.

Source : site de la DREAL

- *Le département de l'Indre* affiche en 2014 une production globale de ***2 millions de tonnes***, accusant un recul par rapport à 2013 de -9,1%. La quantité de granulats d'origine calcaire - gisement du site – était de ***61 kt*** et représentait 28% de la production départementale majoritairement issue des roches éruptives.

Le diagramme ci-après, extrait du site Internet de la DREAL CENTRE – observatoire régional des matériaux -, illustre la répartition de la production des granulats dans ce département.

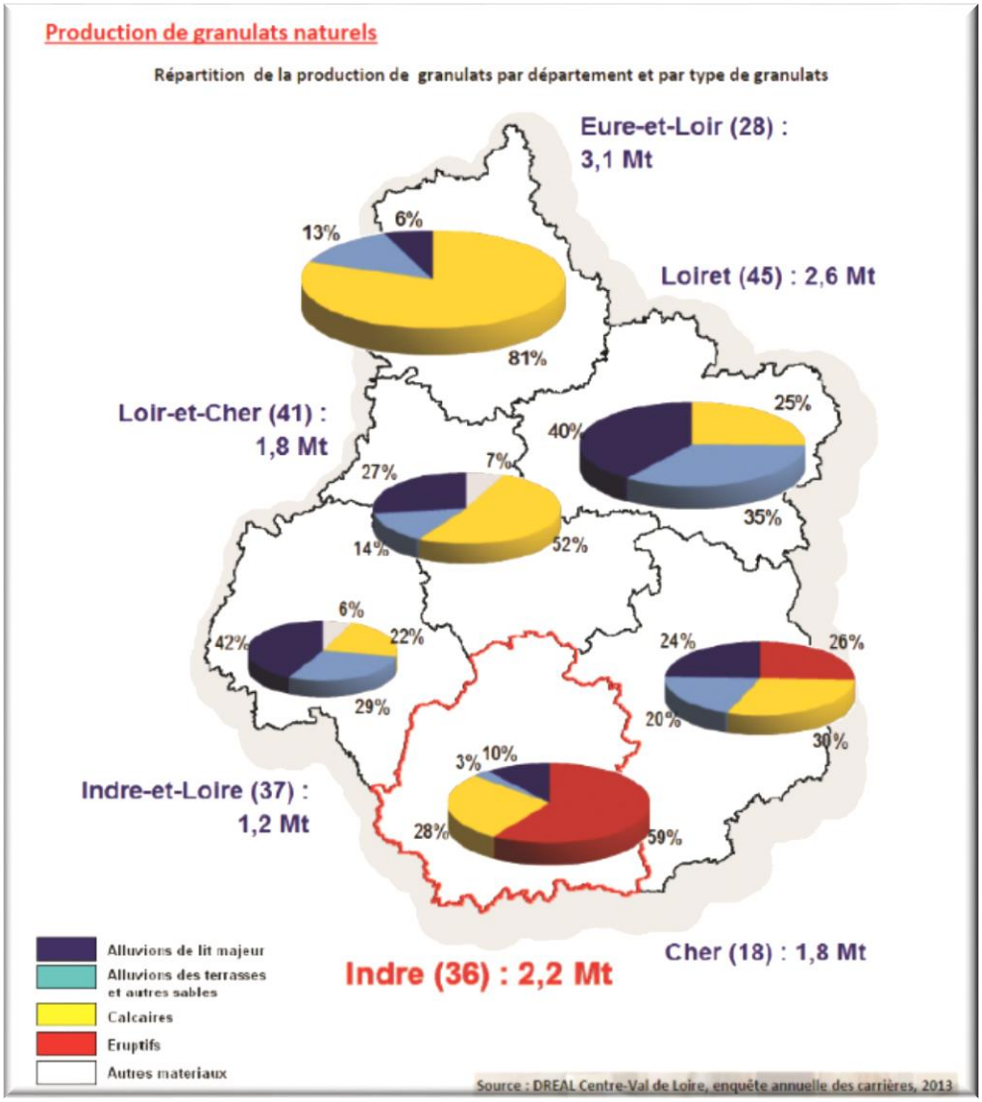

Le bilan annuel 2014 réalisé par la cellule économique régionale du bâtiment et des travaux publics du Centre-Val de Loire décrit la production de l'Indre.

L'Indre fait partie des départements qui consomment quasiment toute leur production *(89%)*.

Ce département s'inscrit dans des flux inter-régionaux avec le Limousin en ce qui concerne l'import de granulats de roches massives *(72 000 t)* et l'export de granulats de roches meubles *(29 800 t)*.

Au niveau des flux inter-départementaux en région Centre-Val de Loire, dans le cas de l'Indre, les exportations concernent majoritairement des granulats de roches massives provenant du sud du département, alors que les importations concernent principalement des granulats de roches meubles provenant du Cher.

1.2.2. CONTEXTE DE LA PRESENTE DEMANDE D'AUTORISATION

Le présent dossier porte sur une carrière de calcaire qui est un gisement susceptible de servir avantageusement de matériaux de substitution aux alluvions de lit majeur.

Il offrira en effet l'avantage de permettre l'approvisionnement du marché en granulats satisfaisants au niveau qualité, tout en assurant une substitution aux matériaux d'origine alluvionnaire de lit majeur, assujettis à l'objectif *de réduction des extractions de matériaux alluvionnaires des lits majeurs des cours d'eau* du schéma directeur pour l'aménagement et la gestion des eaux *(SDAGE)*.

En outre, dans le département de l'Indre, les gisements de calcaire exploités sont rares. Celui du futur site, avec un indice Los Angelès (indice de dureté) proche de 23, pourra répondre à de nombreux usages exigeants.

Le présent projet assurera :

- Une véritable continuité dans la politique de *la société MOREAU* en lui permettant de diversifier ses gisements, cette dernière exploitant actuellement une carrière de sables de terrasse à BOURGUEIL.

Cette société exerce une activité de travaux publics importante, activité consommatrice de granulats que la société achète en majorité, et possède une plate-forme de négoce qu'elle pourra ainsi achalander grâce à ses propres granulats calcaires.

Là aussi, le projet offrira la possibilité à la société de gagner en autonomie et d'être plus compétitive.

- *Pour la société GABILLON*, le développement de ses activités extractives puisque la société exerce actuellement uniquement dans les travaux publics et doit acheter toutes ses fournitures. Cette situation la rend dépendante de ses fournisseurs et peu compétitive lors des appels d'offre.

Ce projet lui permettra de développer ses activités notamment sur un plan local.

L'exploitation projetée et la valorisation des produits au sein d'une unité de traitement performante offriront la possibilité d'un développement économique à la fois local et pour chaque entreprise.

1.3. CHOIX DU SITE

1.3.1. CRITERE GEOLOGIQUE

La reconnaissance géologique a mis en évidence au droit du site la présence d'un gisement de calcaire sur une épaisseur importante et dont les qualités intrinsèques peuvent convenir aux usages auxquels les sociétés le destinent.

En effet, le site a été choisi pour la présence d'un gisement aux caractéristiques géotechniques et pétrographiques compatibles avec les usages auxquels les granulats seront destinés et pour sa desserte aisée à partir d'un axe adapté *(la R.D. 975)*.

L'épaisseur exploitable mise en évidence par les sondages et les recherches bibliographiques est supérieure à 15 m, sous une découverte peu importante de terres – 0,10 m - recouvrant une faible épaisseur de stériles argilo-calcaires *(0,50 m)*.

La zone sollicitée présente en sus une belle superficie, d'un seul tenant, isolé au milieu d'un vaste ensemble agricole et en retrait par rapport au voisinage *(pas d'habitation à moins de 170 m).*

1.3.2. CRITERE FONCIER

Outre la condition sine qua non de la présence de gisement, le choix d'implantation de la carrière objet de la présente demande d'autorisation a nécessité d'appréhender également des critères fonciers.

Le projet porte sur une assiette parcellaire qui offre une surface assez conséquente pour garantir sa pérennité sur du long terme *(30 années de production).*

Mais, au préalable, il convenait d'obtenir l'accord des propriétaires concernés, accord obtenu et formalisé par une promesse de vente *(Cf. les documents joints p 243 et suivantes de la DEMANDE)*.

1.3.3. CRITERE REGLEMENTAIRE

Suite à l'obtention de la maîtrise foncière, la deuxième partie de la démarche a été de vérifier l'adéquation d'une demande d'autorisation d'ouverture de carrière avec les servitudes réglementaires et les contraintes pouvant exister sur le site et ses abords.

Cette démarche, menée en amont de l'autorisation initiale et du présent dossier, a montré l'absence de servitudes opposables à une autorisation d'exploiter une carrière *(cf. le paragraphe 7 SERVITUDES p 139 et suivantes du chapitre 1)*.

Par ailleurs, ce projet est compatible avec l'ensemble des schémas réglementaires ou simplement consultatifs comme cela est indiqué dans le paragraphe 7 du chapitre 1 p 169 et suivantes.

1.4. CHOIX DE LA REMISE EN ETAT

- *La zone exploitée* sera rendue à l'agriculture après talutage de la bordure sud à 15° à l'aide des stériles de découverte et des remblais inertes d'origine externe.

Cette pente douce permettra une remise en culture intégrale de cette zone, en continuité avec les parcelles agricoles alentours.

Les autres fronts seront quant à eux talutés à 45° à l'aide de remblais inertes.

La dépression créée sera remblayée sur une épaisseur de 2 m et régalée des matériaux de découverte avant d'être rendue à l'agriculture.

- *L'aire de transit et de traitement* sera également remise en cultures après décompactage et régalage des terres.

En réduisant au maximum l'empreinte laissée par l'exploitation, la société supprimera les incidences paysagères et visuelles.

2. PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOLUTIONS CHOISIES

2.1. PREOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES

Une exploitation de carrière et des installations connexes nécessitent une mise en adéquation du projet avec le contexte environnemental et humain dans lequel il s'inscrit.

C'est l'objet de l'étude d'impact qui analyse les effets potentiels de la carrière et des installations et étudie ensuite les solutions réalisables techniquement et acceptables économiquement.

Ainsi, le projet objet du présent dossier est le fruit de l'étude des effets sur la santé et l'environnement et de l'intégration de solutions réalisables, résumées dans le tableau ci-dessous.

Le tableau ci-après expose les enjeux environnementaux sur lesquels les installations classées interagissent et les solutions retenues pour que le projet soit compatible avec le contexte local.

0 : nul - négligeable
+ : très faible
++ : faible
+++ : moyen
++++ : fort

ENJEU ENVIRONNEMENTAL	EFFETS PREVISIBLES	INTENSITE AVANT MESURES	INTENSITE APRES MESURES	ORIENTATIONS CHOISIES
PAYSAGE	. Existence d'une surface en chantier, en lieu et place d'une surface agricole . Visibilité du site moyenne depuis les zones d'habitat les plus proches (La Boudinière, La Bergelière et Launeau) . Visibilité assez forte depuis la R.D. 975	+++	++	. Aménagement visuel des abords (merlon) . Choix d'implanter la zone de transit et de traitement dans la partie la plus basse, au plus loin des habitations et en l'adossant à un secteur boisé . Maintien en bon état de propreté du site et de l'aire de traitement . Choix d'une unité de traitement mobile moins imposante qu'une installation fixe
	. Modification topographique	++	+	. La zone sera remise en cultures avec talutage du talus sud en pente douce et des autres fronts à 45°. . La modification topographique sera rendue moins perceptible par la mise en cultures en continuité avec les terrains septentrionaux.
MILIEUX BIOLOGIQUES	. Destruction d'espèces sensibles ou protégées . Destruction d'habitats sensibles ou protégés . Effets indirects tels les perturbations liées au bruit . Fragmentation d'habitats	+	+	. Préservation des lisières, milieux écologiquement les plus riches . Période adaptée pour effectuer le décapage . Contrôle des espèces envahissantes . Valorisation écologique de 1,7 ha non exploité, en bordure des bois
BRUIT	. Influence sonore faible au droit des habitations les plus proches	++	+	. Aucune émergence notable prévisible au droit des maisons les plus proches occupées par des tiers grâce aux mesures de protection qui seront prises . Respect de la valeur des 70 dB(A) en limite d'autorisation

ENJEU ENVIRONNEMENTAL	EFFETS PREVISIBLES	INTENSITE AVANT MESURES	INTENSITE APRES MESURES	ORIENTATIONS CHOISIES
VIBRATIONS	. Vibrations basses émises par les engins	+	0	. Choix d'un matériel récent, conforme aux normes en vigueur et créant moins de vibrations au sol . Exploitation encaissée
ODEURS	. Gaz d'échappement des engins	0	0	. Nombre d'engins et de matériels présents réduit à 3 au quotidien . Matériel récent, conforme aux normes en vigueur . Exploitation conduite dans un environnement confiné (en contrebas, avec fronts et merlons périphériques) et en retrait par rapport au voisinage
AGRICULTURE	. Disparition d'une surface agricole	+	0	. Disparition progressive d'une surface agricole . Remise en cultures après exploitation de la zone . Perte de surface agricole réduite à 17 000 m²
ASPECTS FORESTIERS	. Disparition de bois	0	0	Aucun boisement concerné
AIR et CLIMAT	. Émission de poussières	++	+	. Quantité prévisionnelle de poussières produites lors des travaux moyenne . Exploitation confinée et isolée . Environnement semi-fermé peu propice à la propagation des poussières *(bois)* . Mesures prévues pour agir sur les poussières à leur source d'émission (aspersion, arrosage des voies de circulation) grâce au raccordement au réseau communal d'eau . Surveillance des poussières dans le cadre du code du travail

ENJEU ENVIRONNEMENTAL	EFFETS PREVISIBLES	INTENSITE AVANT MESURES	INTENSITE APRES MESURES	ORIENTATIONS CHOISIES
	. Production de gaz à effet de serre	+	0	. Exploitation conduite avec le minimum de matériel (3 moteurs), auquel se rajoute les deux matériels de traitement . Choix d'un matériel récent, entretenu et bien réglé . Bilan carbone prévisionnel : 230 à 296 téq CO_2/an ce qui est très faible
SOLS	. Pollution des sols . Perte de qualité agronomique	+	0	. Terres retirées et stockées en partie ou utilisées directement pour la remise en état . Matériel récent et entretenu, réduisant les risques de fuite. . Aucun stockage de matériaux polluants sur l'emprise exploitée en carrière . Aucun entretien lourd d'engin sur le site de la carrière. L'entretien sera réalisé en dehors du site, au droit des ateliers de la société GABILLON à INGRANDES. . Remplissage des réservoirs des engins mobiles sur l'aire étanche avec toutes les précautions d'usage ou pour la pelle hydraulique au-dessus d'un bac étanche mobile.

ENJEU ENVIRONNEMENTAL	EFFETS PREVISIBLES	INTENSITE AVANT MESURES	INTENSITE APRES MESURES	ORIENTATIONS CHOISIES
EAUX	. Incidences hydrauliques	++	+	. Zone en dehors de tout espace de mobilité de cours d'eau et de zone inondable . Aucune atteinte de cours d'eau . Réalisation d'une étude hydraulique préalable pour prévoir les aménagements nécessaires au maintien des écoulements superficiels . Réalisation de fossés périphériques et transversaux adaptés aux débits à prendre en charge . Mise en place de bassins de collecte des eaux de ruissellement issues de l'aire de transit et de traitement afin d'éviter tout rejet direct dans le milieu naturel des eaux chargées en matières en suspension
	. Incidences hydrogéologiques	+	+	. Extraction concernant des matériaux exploités à sec en demeurant au-dessus de la cote des plus hautes eaux définie dans l'étude hydrogéologique . Absence de forage . Nombre d'engins réduit . La zone sera remblayée sur une épaisseur de 2 m avec des matériaux d'une totale innocuité.

ENJEU ENVIRONNEMENTAL	EFFETS PREVISIBLES	INTENSITE AVANT MESURES	INTENSITE APRES MESURES	ORIENTATIONS CHOISIES
EAUX (suite)	. Risques de pollution	++	+	. Engins régulièrement entretenus et réparés . Aucun entretien, ni stockage d'hydrocarbures sur le site . Alimentation en carburant sur l'aire étanche ou au-dessus d'un bac mobile étanche . Présence d'un kit antipollution dans le local du pont bascule et dans l'engin d'extraction . Mise en place d'un réseau de surveillance des eaux
DECHETS	. Production de déchets	+	0	. Gestion des déchets non minéraux assurée : ▪ *Déchets de type ménager par la collecte communale* ▪ *Autres déchets par la société, par mise en place de contenants étanches pour leur récupération sur site et évacuation vers le siège de la société GABILLON, avec suivi.* . Gestion des déchets minéraux inertes issus de l'exploitation conformément au contexte réglementaire
HYGIENE, SANTE et SALUBRITE PUBLIQUE		++	+	. Aucun polluant chimique . Aucun déchet toxique . Risque très faible pour le captage AEP de Fontgombault vu les mesures prises afin de réduire les sources de pollution potentielles . Maîtrise des niveaux sonores en limite d'autorisation et au droit des habitations les plus proches . Faible rejet atmosphérique (poussières réduites, GES de 3 engins et des poids-lourds évacuant la production)

ENJEU ENVIRONNEMENTAL	EFFETS PREVISIBLES	INTENSITE AVANT MESURES	INTENSITE APRES MESURES	ORIENTATIONS CHOISIES
BIENS MATERIELS	. Dégradations des voies empruntées pour l'évacuation des matériaux	++	+	. Création d'un accès directement sur la R.D. 975 qui est une voie adaptée . Chemin d'accès enrobé sur une longueur de 300 m entre la sortie et l'aire de transit . Visibilité dégagée au droit de l'accès sur la R.D. 975 . Carrefour sur la R.D. 975 aménagé . Augmentation moyenne du trafic PL sur la R.D. 975 *(+19 à 28% d'augmentation du trafic de poids-lourds)* . Projet soumis au préalable au service des routes du Conseil Général du Cher et qui a reçu leur accord de principe
	. Protection des autres réseaux	++	+	. Chemin rural intégré dans le projet d'exploitation avec l'accord du conseil municipal de POULIGNY SAINT PIERRE . Ligne électrique enterrée en bordure de la R.D. 975 : la société fera une déclaration préalable de travaux avant la mise en place de l'accès et du débouché sur la R.D. 975. . Aucun autre réseau concerné par le projet
PATRIMOINE	. Risque de destruction de vestiges archéologiques . Zone ne concernant aucun monument protégé	+	0	. Absence de vestiges aux abords . Démarche de prévention respectée par la société MOREAU sur la zone sollicitée . Aucun patrimoine historique ou touristique impacté

2.2. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION

Le projet repose sur une analyse rigoureuse à la fois des données techniques (gisement, accès, accord des propriétaires), des données réglementaires (compatibilité avec les différents schémas et textes réglementaires), des données humaines (site bénéficiant d'un isolement relatif du fait du contexte semi-boisé, peu d'effets) et des données environnementales (aucune incidence notable sur le milieu naturel).

Une fois toutes ces conditions réunies, le projet comporte peu de solutions de substitution.

- La méthode d'exploitation est guidée par le caractère massif du gisement.

L'extraction aurait pu être réalisée en ayant recours aux tirs de mine. Mais cette méthode engendre des vibrations et des nuisances sonores pour le voisinage. Sans parler du dérangement pour les animaux.

D'où le choix pour son extraction de la pelle hydraulique.

Il s'agira de choisir un modèle adapté rendant l'extraction réalisable sans recours aux tirs de mines. Le brise-bloc sera utilisé pour fracturer la dalle et ainsi faciliter son enlèvement à la pelle hydraulique.

- La société a choisi d'arrêter l'extraction bien au-dessus de la cote des plus hautes eaux de la nappe des calcaires définie par l'étude hydrogéologique, de manière à préserver cette ressource en eau par ailleurs utilisée pour l'alimentation en eau potable dans les captages AEP de Fontgombault.

- La remise en état aurait pu comporter un remblayage intégral de la fouille.

Ce choix aurait impliqué le recours à des volumes importants de remblais inertes d'origine extérieure au site. Or, la localisation du site à l'écart de grands centres urbains et de projets générateurs de remblais rend cette option impossible à mettre en œuvre.

D'où la solution intermédiaire proposée dans le présent dossier d'un remblayage partiel sur une hauteur de 2 m à l'aide d'apports de remblais externes. Le site formera une vaste dépression qui pourra être remise en cultures, talus sud compris.

Il n'y aura qu'une perte de surface agricole très réduite *(17 000 m² pour créer des aménagements favorables pour accroître la biodiversité)*.